

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur LEPAYSANT Benjamin, Maire.

Etaient présents : ACHARD Stanislas, AGUIDA Sébastien, BEAUDOIN Charlotte, BERNARD Matthias, BONVALET Christian, BOUET Aline, CHARDIN Jean-Philippe, DURAND Éric, FREMAUX Marie-Andrée, GOHEL-TIREL Aude, JAMOIS Sandra, KORAL Martine, LANCE Catherine, LEBORGNE Hubert, LEGRIX Maxime, LEPAYSANT Benjamin, LEPELTIER Benjamin, LOUVRIER Jean-Luc, MALLIET Vincent, MARIE Stéphanie, POTEL Clément, PREVOT Anne-Laure, TARDIF David, VANHEE Roxane et VILLEDIEU Corinne.

Etaient absents ; CHIRON Marie-Angéline (pouvoir à DURAND Eric) et TOPHIN Christelle (pouvoir à CHARDIN Jean-Philippe).

Secrétaire de séance : BONVALET Christian.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si les membres du Conseil Municipal approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 8 avril 2026. Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - N°2026/081

Monsieur le Maire indique que chaque membre du Conseil Municipal a pu prendre connaissance de la proposition de règlement intérieur du Conseil Municipal et demande s'il y a des observations concernant ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal annexé à la présente ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de ce dernier.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UN RUCHER - N°2026/082

Monsieur le Maire demande à Madame PREVOT Anne-Laure, Maire-adjointe en charge de ce dossier, de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame PREVOT Anne-Laure rappelle la création d'une nouvelle association « l'abeille du Dan » et la vocation de celle-ci, à savoir l'exploitation de ruches sur le territoire de la commune.

Mme PREVOT indique qu'un terrain communal permet l'installation de ce rucher et a été validé par tous les intervenants de ce projet ; la convention présentée à chaque membre du Conseil Municipal permet de fixer les modalités de gestion du rucher et de la parcelle ainsi que les mises à disposition des matériaux nécessaires à cette exploitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention annexée à la présente ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – N°2026/083

Monsieur le Maire demande à Monsieur LEBORGNE Hubert, Maire-Adjoint en charge des travaux de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur LEBORGNE Hubert rappelle que par décision du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2022 la fermeture de l'éclairage public a été programmée à 22h30 et l'allumage le matin à 6h15.

M. LEBORGNE indique que de nombreux habitants demandent à ce que les horaires de fermeture et d'ouverture de l'éclairage soient cohérents avec les horaires de bus matin et soir et également avec la fin des activités associatives le soir.

M. LEBORGNE expose que la Commune sera dotée d'ici la fin de l'année d'un éclairage public en 100 % Led contre 70 % actuellement, ce qui représentera une économie qui couvrira largement ce choix éventuel de modification de programmation horaire. De plus, si ce changement est réalisé en même temps que la maintenance annuelle, cela n'occasionne aucun coût pour la Commune.

La proposition retenue est d'allumer dès 6h et d'éteindre à 23h15.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de modification des horaires de l'éclairage public de la façon suivante : ouverture à 6h et fermeture à 23h15 ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

**GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC CAEN LA MER – MAINTENANCE DES MOYENS DE
LUTTE CONTRE L'INCENDIE – N°2026/084**

Monsieur le Maire demande à Monsieur LEBORGNE Hubert, Maire-Adjoint en charge des travaux de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur LEBORGNE Hubert rappelle que dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des groupements de commandes permanents entre la Communauté urbaine de Caen la mer, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation de marchés publics de prestations dans le domaine des bâtiments et équipements ainsi que dans celui des technologies de l'information et de la communication.

Caen la mer propose les marchés en groupement de commandes suivants :

- Maintenance des moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs et autres)
- Prestation de désamiantage et de démolition de bâtiments
- Travaux d'entretien dans les bâtiments (BATIPRIX)
- Maintenance des ascenseurs et monte-charges
- Fourniture pose et entretien des stores et rideaux

Ces marchés s'achevant au 31 décembre 2026, il est nécessaire de relancer les consultations cette année afin que les nouveaux contrats soient effectifs au 1^{er} janvier 2027.

Les fiches descriptives de ces marchés ont été adressées à l'ensemble des communes et sont à disposition pour prendre connaissance de leur contenu.

Si une commune souhaite intégrer tel ou tel marché, elle doit délibérer pour cela et transmettre l'expression de ses besoins à Caen la mer avant la fin du mois de mai 2026.

Les marchés proposés dureront 1 an à compter du 1^{er} janvier 2027 et seront renouvelables 3 fois, sans qu'ils puissent dépasser le 31 décembre 2030.

Monsieur LEBORGNE Hubert rappelle que la commune adhère depuis le début au groupement de commandes pour la maintenance des moyens de lutte contre l'incendie et propose de poursuivre cette adhésion.

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en œuvre des groupements de commandes pour la Communauté urbaine, les communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de participer au marché/accord-cadre mentionné ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer :

- **Maintenance des moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs et autres)**

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues ;

APPROUVE les expressions des besoins de la commune annexées à la présente délibération ;

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS POUR LE SPECTACLE
DANS LE CADRE DU FESTIVAL « MA PAROLE » - N°2026/085**

Monsieur le Maire demande à Monsieur CHARDIN Jean-Philippe, Maire-Adjoint en charge de la bibliothèque de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur CHARDIN Jean-Philippe expose que cette convention fixe les modalités techniques d'organisation du spectacle qui se tiendra prochainement à Biéville-Beuville dans le cadre du festival « Ma parole ». Cette dernière ne donne pas lieu à débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental du Calvados dans le cadre du festival « Ma parole » annexée à la présente ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de ce dernier.

**AVENANT A LA CONVENTION AVEC CDC HABITAT DANS LE CADRE DE LA GESTION DES
RESERVATIONS DES LOGEMENTS SOCIAUX - N°2026/086**

Monsieur le Maire demande à Madame BOUET Aline, Maire-Adjointe en charge des logements sociaux de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame BOUET Aline rappelle l'objet de la convention initiale et indique que cet avenant vise à réajuster le taux de réservation possible par la commune sur le territoire avec ce bailleur social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention avec le CDC Habitat visant à fixer le flux de réservations des logements sociaux pour la commune, annexé à la présente ;

CHARGE Monsieur le Maire de la gestion administrative de cette décision.

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER - RBF - N°2026/087

Monsieur le Maire demande à Monsieur TARDIF David, Maire-Adjoint en charge des finances de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur TARDIF David indique que dans les six mois qui suivent une nouvelle élection municipale, le Conseil doit délibérer sur le règlement budgétaire et financier de la commune – RBF. Ce dernier fixe les règles applicables en matière de gestion comptable et financière pendant toute la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le règlement budgétaire et financier – RBF, annexé à la présente ;

CHARGE Monsieur le Maire de la gestion administrative de cette décision.

**CONVENTION AVEC ENEDIS POUR LE DEPLACEMENT D'UN OUVRAGE AU LIEU-DIT « LA
POMMERAIE » - N°2026/088**

Monsieur le Maire demande à Monsieur LEBORGNE Hubert, Maire-Adjoint en charge des travaux de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur LEBORGNE Hubert présente la convention visant à permettre le déplacement d'un ouvrage situé actuellement sur un domaine privé au lieu-dit « la pommeraie ».

Ces travaux n'appellent pas de remarque particulière et visent à régulariser une situation ancienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS, annexée à la présente ;

CHARGE Monsieur le Maire de la gestion administrative de cette décision.

**REGLEMENTS APPLICABLES AUX SERVICES PERISCOLAIRES : RESTAURANT SCOLAIRE –
GARDERIE ET ATELIERS DU MERCREDI - N°2026/089**

Monsieur le Maire demande à Madame MARIE Stéphanie, Maire-Adjointe en charge des services périscolaires de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame MARIE Stéphanie présente les modifications portées sur les trois règlements à savoir notamment concernant une échelle de sanctions applicables lors de comportements inappropriés des enfants et également de nouveaux articles communs au règlement de l'école afin d'assurer une continuité pédagogique dans le parcours de l'enfant scolarisé.

Monsieur LEGRIX Maxime suggère une information sur l'ENT auprès de tous les parents afin de leur faire part de ces modifications.

Monsieur MALLIET Vincent demande à ce que le terme « parents » soit remplacé par « représentants légaux » ; cette remarque judicieuse sera prise en compte dans le nouveau règlement.

Ces règlements seront applicables dès la rentrée prochaine et ne comportent pas de changement tarifaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les modifications portées à ces règlements, annexés à la présente,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces règlements ;

CHARGE Monsieur le Maire de la gestion administrative de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES - N°2026/090

M. LEBORGNE Hubert indique que des travaux de purges des chaussées sur la route de Mathieu se dérouleront en fin de semaine ; les travaux du gymnase ont pris un peu de retard mais la date de réception sera maintenue ; un comptage des véhicules entrants et sortants a été réalisé par l'ARD, les résultats seront connus prochainement ; le site des « pierres branlantes » sera accessible dès que l'entreprise sera intervenue ; l'espace qui accueillera le rucher nécessite quelques aménagements notamment pour aplanir le terrain ; ces travaux seront réalisés par une entreprise.

Mme PREVOT Anne-Laure rappelle sa commission développement durable le mardi 2 juin prochain à 18h30 en mairie à l'étage.

M. TARDIF David indique que la fusion entre l'ASBB le groupement BBB est validée par le District et le nom du club sera USBBB conformément au souhait de conserver l'identité de notre commune ; la commune adresse tous ses remerciements à M Régis RENAULT qui a très bien géré l'ASBB pendant toutes ces années. Le nombre de bénévoles pour le marathon est au complet ; merci à eux par avance.

Mme MARIE Stéphanie rappelle le rendez-vous devant la salle polyvalente à 10h pour la marche verte ouverte à tous le 30 mai. Le défi assiettes vides est mis en place au restaurant scolaire pendant toute la semaine et coïncide pour les enfants au défi 10 jours sans écrans porté par le GPBB. A noter, à compter de la rentrée de septembre une fusion sera effectuée entre l'aide aux devoirs et la garderie studieuse ; M le Maire remercie le GPBB pour cette implication dans l'aide aux devoirs pour les enfants.

M. CHARDIN Jean-Philippe indique que la réunion d'attribution des salles aux associations se déroulera le 1^{er} juillet prochain ; une pré-réservation en ligne sera prochainement disponible sur une plate-forme dédiée. Chaque conseiller peut être force de proposition pour des publications sur le Facebook de la commune. La création d'un « pool » de matériel répertorié et mis à disposition des associations, entre-autre, est en déploiement avec l'acquisition d'une tente de réception pliable. Les conventions de mises à disposition des équipements à destination des associations sont en cours de rédaction. La création du club des bénévoles est également en cours. Le marché de Noël se déroulera le samedi 5 décembre prochain.

Mme BOUET Aline indique que sa prochaine commission se tiendra le 9 juin prochain. Une permanence d'assistantes sociales de la maison des solidarités devrait se tenir en mairie à une fréquence pas encore définie. Un rendez-vous avec le CLIC Ouest aura lieu prochainement.

Mmes FREMAUX Marie-Andrée et KORAL Martine dressent le bilan de leur voyage à Margetshöchheim dans le cadre du jumelage lors du pont de l'ascension ; ce bilan est très positif et l'accueil a été très chaleureux. M le Maire les remercie pour leur présence à ce voyage.

M. BERNARD Matthias demande ce qu'il en est de la désignation des grands électeurs le 5 juin prochain ; M. le Maire indique que les textes permettent de présenter une liste incomplète ce qui simplifierait la désignation, cette liste devant respecter la parité.

Mme VILLEDIEU Corinne souhaite évoquer le problème récurrent des nuisances sonores les dimanches et jours fériés ; M le Maire indique que ce sujet fait l'objet d'une réflexion.

M. BONVALET Christian demande ce qu'il en est de la fréquentation de la ligne de bus ; M le Maire va se renseigner.

Mme KORAL Martine demande si dans la cadre des nouvelles conventions avec les associations, celle entre l'association « rencontres » et la bibliothèque sera revue ; M Chardin indique que pour le moment il est dans l'attente d'une rencontre avec la responsable de la bibliothèque afin de comprendre le fonctionnement actuel.

M ACHARD Stanislas demande si le recrutement des agents pour les temps périscolaires fait l'objet d'une attention particulière ; M. le Maire indique que la commune est très vigilante sur les candidatures.

Mme VANHEE Roxane demande s'il serait possible d'éclairer le parc Lympstone au plus tard jusqu'à 18h afin de permettre aux enfants d'en profiter au maximum ; cette demande sera étudiée par la commission travaux.

M AGUIDA Sébastien demande s'il est possible d'éclairer davantage le parking de la salle polyvalente principalement l'hiver ; la commission travaux étudiera cette question.

Mme JAMOIS Sandra souhaite savoir quelle attitude adopter face à des nuisances liées à des aboiements de chiens en continu. De plus, est-il possible de faire une campagne de dératisation ? Concernant les nuisances sonores, M. le Maire expose que les forces de l'ordre peuvent constater ce type de nuisances. Concernant une dératisation, M. Leborgne indique que ces campagnes sont réalisées régulièrement sur le domaine public, mais sur des parcelles privées il appartient à chacun de traiter ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 05.

Le Secrétaire de séance,

Christian BONVALET.



Le Maire,

Benjamin LEPAYSANT.